



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail chargé d'examiner les tendances
et l'économie des transports****Groupe d'experts de l'évaluation comparative des coûts
de construction des infrastructures de transport****Quatrième session**

Genève, 16 et 17 octobre 2017

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la quatrième session^{1,2}**

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 16 octobre 2017 à 10 heures, dans la salle IX

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation de bonnes pratiques mises en œuvre au niveau national pour évaluer et calculer les coûts.
3. Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation de la terminologie employée.
4. Coûts de construction des infrastructures de transport : aperçu des principaux sujets de préoccupation.

¹ Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la Commission économique pour l'Europe (CEE) : (www.unece.org/trans/main/wp5/wp5.html). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique (maria.mostovets@unece.org) ou par télécopie (+41 22 917 00 39).

² Les représentants sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse suivante : www2.unece.org/uncdb/app/ext/meeting-registration?id=NPeP3p ou de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site de la Division des transports durables de la CEE (www.unece.org/trans/main/wp5/wp5_ge_benchmarking_transport_infrastructure_construction_costs_04.html) puis à le renvoyer au secrétariat de la CEE, deux semaines au plus tard avant la réunion, par courrier électronique (maria.mostovets@unece.org). À leur arrivée au Palais des Nations, les représentants doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix) (voir le plan à l'adresse <http://www.unece.org/fr/info/events/informations-pratiques-pour-les-delegues.html>).



5. Débat sur la structure du rapport final du Groupe d'experts.
6. Questions diverses.
7. Date et lieu de la prochaine session.
8. Adoption des principales décisions.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément au Règlement intérieur de la Commission, le Groupe d'experts est invité à adopter son ordre du jour.

Document(s)

ECE/TRANS/WP.5/GE.4/7

2. Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation de bonnes pratiques mises en œuvre au niveau national pour évaluer et calculer les coûts

Les membres du Groupe passeront en revue des modèles, des méthodes, des outils et de bonnes pratiques mis en œuvre au niveau national et éventuellement au niveau international pour évaluer, calculer et analyser les coûts de construction des infrastructures de transport.

Les membres du Groupe sont invités à faire part de leur expérience en ce qui concerne l'évaluation et le calcul des coûts de construction des infrastructures de transport et à contribuer à la réalisation du mandat du Groupe.

3. Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation de la terminologie employée

Le Groupe souhaitera peut-être rappeler qu'à sa précédente session, il avait examiné le document ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2017/1 établi par l'Équipe d'experts de la terminologie utilisée pour les coûts de construction de l'infrastructure routière, qui a été approuvé moyennant des modifications (ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2017/1/Rev.1).

Le Groupe souhaitera peut-être examiner et approuver le document ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2017/3 sur la terminologie utilisée par la Commission économique pour l'Europe (CEE) pour les frais de construction des terminaux de transport et des nœuds intermodaux, établi par l'Équipe d'experts des terminaux et des nœuds intermodaux, sous la conduite d'Europlatforms. Cet examen devrait avoir pour principal objectif d'analyser cette terminologie et de convenir d'une liste spécifique, assortie d'explications précises, afin d'établir un glossaire des termes arrêtés accompagné des explications s'y rapportant pour les terminaux et les nœuds intermodaux.

Document(s)

ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2017/1/Rev.1, ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2017/3

4. Coûts de construction des infrastructures de transport : aperçu des principaux sujets de préoccupation

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être examiner des sujets de préoccupation relatifs aux coûts de construction des infrastructures de transport et aux besoins en matière d'évaluation comparative pour les différents modes de transport intérieur (route, rail,

navigation intérieure, transport intermodal, liaisons entre les ports maritimes et l'arrière-pays, nœuds intermodaux et centres logistiques).

5. Débat sur la structure du rapport final du Groupe d'experts

Le Groupe souhaitera peut-être rappeler qu'à sa précédente session, il avait examiné le document ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2017/2, établi par l'équipe d'experts sur le Questionnaire sur l'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport, et avait approuvé ce questionnaire moyennant certaines modifications (ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2017/2/Rev.1).

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être réexaminer la structure de son rapport final, qu'il avait déjà examinée à sa session précédente, et notamment les recommandations et propositions faites aux membres de la CEE concernant l'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport. Le mandat du Groupe prévoit la soumission d'un rapport complet sur ses réalisations, assorti de recommandations générales.

Le Groupe souhaitera peut-être rappeler qu'à sa session précédente, il avait prié le secrétariat d'établir un rapport de situation intermédiaire pour distribution aux États Membres à la fin de l'année. Il voudra peut-être examiner le document informel n° 1, qui décrit les principaux résultats de sa première année de travaux ainsi que les difficultés rencontrées pendant cette période.

Document(s)

ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2017/2/Rev.1, document informel n° 1

6. Questions diverses

Le Groupe d'experts voudra peut-être examiner d'autres questions présentant un intérêt pour ses travaux.

7. Date et lieu de la prochaine session

Le Groupe d'experts voudra bien prendre note du fait que sa cinquième réunion devrait en principe se tenir à Genève les 29 et 31 janvier 2018.

8. Adoption des principales décisions

Conformément à la pratique établie, le Président récapitulera brièvement les décisions qui auront été prises. À l'issue de la session, le secrétaire établira, en coopération avec le Président et le(s) Vice-Président(s), le rapport final de la session.
